

C.E.P. – CICAT

CONSEIL, EVALUATION, EXPOSITION, PREVENTION

2, rue Evariste Galois

67201 ECKBOLSHEIM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

C.E.P. – CICAT

CONSEIL, EVALUATION, EXPOSITION, PREVENTION

2, rue Evariste Galois

67201 ECKBOLSHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CEP CICAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les règles et méthodes comptables et informations diverses de l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraînant des changements de comptabilisation et de présentation
- La méthode de chiffrage des contributions volontaires en nature dont le montant total inscrit en pied du compte de résultat s'élève à 50 317 €
- Les travaux prévus de réhabilitation et de remise en état des locaux ont fait l'objet d'une provision pour remise en état à hauteur de 50 000 €, conformément aux devis obtenus
- Une provision pour risque de 40 000 € a été maintenue pour tenir compte de la mise en place tardive du dispositif SEGUR 3 en 2024.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres de l'association.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AU COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Schiltigheim, le 6 mai 2026

HANS & ASSOCIES AUDIT

V . I

Vincent ROECK
Commissaire aux Comptes

ANNEXE :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	74 058,98	74 058,98		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	556 113,33	118 933,40	437 179,93	464 182,75
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	114 579,08	114 579,08		
	Autres immobilisations corporelles	502 241,09	389 383,25	112 857,84	147 580,51
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 080,00		2 080,00	2 080,00
	TOTAL (II)	1 249 072,48	696 954,71	552 117,77	613 843,26
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	151 607,70		151 607,70	422 739,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	129 839,53		129 839,53	102 030,91
	Charges constatées d'avance	6 819,18		6 819,18	5 249,85
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 075 146,08		1 075 146,08	810 652,56
	TOTAL (III)	1 363 412,49		1 363 412,49	1 340 672,32
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 612 484,97	696 954,71	1 915 530,26	1 954 515,58

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	78 034,26	78 034,26
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	810 514,01	557 129,62
	Excédent ou déficit de l'exercice	(22 325,46)	253 384,39
	Total des fonds propres (situation nette)	866 222,81	888 548,27
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	246 747,23	264 439,91
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	246 747,23	264 439,91
	Total des fonds propres	1 112 970,04	1 152 988,18
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	90 000,00	129 000,00
	Provisions pour charges	25 383,00	22 731,00
	Total des provisions	115 383,00	151 731,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	104,54	102 073,07
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 672,73	138 820,43
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	317 084,65	361 610,09
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100,18	1 592,81
	Produits constatés d'avance (1)	320 215,12	45 700,00
	Total des dettes	687 177,22	649 796,40
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 915 530,26	1 954 515,58
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(22 325,46)	253 384,39
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	687 177,22	649 796,40
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 460,00	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 347 880,50	1 617 001,74
	dont parrainages	13 315,14	38 947,36
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	150 672,68	225 246,70
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	61 731,00	19 774,19
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	15 394,01	5 648,48
	Total des produits d'exploitation	1 585 138,19	1 867 671,11
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	260 441,33	333 147,91
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	98 795,23	33 619,95
	Salaires	851 349,70	833 935,54
	Cotisations sociales	346 564,32	316 656,16
	Dotation aux amortissements et dépréciations	61 893,75	54 433,00
	Dotation aux provisions	25 383,00	50 802,00
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	7 349,19	7 754,26
	Total des charges d'exploitation	1 651 776,52	1 630 348,82
RESULTAT D'EXPLOITATION		(66 638,33)	237 322,29



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(66 638,33)	237 322,29
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	20 333,98	18 902,29
Total des produits financiers		20 333,98	18 902,29
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	179,60	4 768,19
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		179,60	4 768,19
RESULTAT FINANCIER		20 154,38	14 134,10
RESULTAT COURANT avant impôts		(46 483,95)	251 456,39
	Produits exceptionnels	28 609,49	5 886,00
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		28 609,49	5 886,00
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		4 451,00	3 958,00
TOTAL DES PRODUITS		1 634 081,66	1 892 459,40
TOTAL DES CHARGES		1 656 407,12	1 639 075,01
EXCEDENT ou DEFICIT		(22 325,46)	253 384,39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		50 317,15	50 457,90
TOTAL		50 317,15	50 457,90
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		50 317,15	50 457,90
TOTAL		50 317,15	50 457,90



Etats financiers au 31/12/2025



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables et Informations Diverses

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 915 530 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 634 082 euros** et un total **charges** de **1 656 407 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-22 325 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Plus particulièrement, les états financiers de l'association CEP-CICAT ont été établis en conformité avec les modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations, fixées par le règlement n°2018-06, adopté le 05 décembre 2018 par l'Autorité des normes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	22 ans
- Agencements & aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Installations industrielles	n/a
- Matériel et outillage	10 à 15 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et Méthodes Comptables et Informations Diverses

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

N/A

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Opérations en devises

N/A

Provision pour risques et charges

Les travaux prévus de réhabilitation et de remise en état des locaux ont fait l'objet d'une provision pour remise en état à hauteur de 50 000 €, conformément aux devis obtenus.
Une provision pour risque de 40 000 € a été maintenue pour tenir compte de la mise en place tardive du dispositif SEGUR 3 en 2024.

Changement de méthodes

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (produits des cessions d'immobilisations, ...) et des charges d'exploitation (valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées, ...).

Les incidences financières et de présentation sont non significatives.



Règles et Méthodes Comptables et Informations Diverses

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions de fonctionnement

Subventions non affectées

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les produits de l'exercice prorata temporis et celles reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance. De même, les subventions attribuées au titre de l'exercice et non encore versées sont comptabilisées en autres créances.

Subventions affectées

La fraction non utilisée au cours de l'exercice d'une subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fond dédié. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention reçue ou attribuée.

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'une année civile, dont les dépenses correspondantes comptabilisées au cours de l'exercice excèdent le montant des subventions, sont intégralement enregistrées dans les produits de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan en compte "subventions d'investissements" et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien. Le profit ainsi constaté est inscrit en produit d'exploitation et vient donc compenser l'amortissement correspondant.

Evaluation des contributions volontaires en nature

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous les rubriques spécifiques.

La valorisation du bénévolat est effectuée en distinguant différentes catégories et selon le barème suivant :

Administrateurs	1 fois le SMIC augmenté des charges patronales au taux de 20%
Membres du comité directeur	1 fois le SMIC augmenté des charges patronales au taux de 20%
Fonction dirigeant	4 fois le SMIC augmenté des charges patronales au taux de 45%
Cadres resp. d'activités (médecins et chef de projet)	3 fois le SMIC augmenté des charges patronales au taux de 45%
Employés, ouvriers (trésorier, secrétaire ...)	1 fois le SMIC augmenté des charges patronales au taux de 20%



Règles et Méthodes Comptables et Informations Diverses

Etat exprimé en euros

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006)

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Tous les trois sont bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

Engagements de retraite

La législation prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier n'a été signé.

La provision a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Application des dispositions légales
- Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- Taux d'actualisation : 3.38 % (Taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA valeur de décembre 2024)
- Age de départ à la retraite : 64 ans (Départ à taux plein)
- Taux de rotation : 5% constant jusqu'à 54 ans, 0% au-delà
- Départ à l'initiative du salarié
- Charges sociales patronales : 45%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05



Faits caractéristiques de l'exercice

Conformément aux recommandations de l'ANC et aux dispositions du PCG (art. 810-1), aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes de l'entité en mars 2026, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives, qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

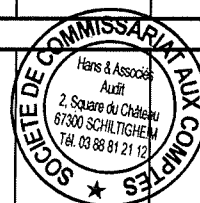
Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	74 058,98				74 058,98
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 058,98				74 058,98

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	250 000,00				250 000,00
	instal. agencet aménagement	306 113,33				306 113,33
	Instal technique, matériel outillage industriels	114 579,08				114 579,08
	Instal., agencement, aménagement divers	272 725,10				272 725,10
	Matériel de transport	78 708,40		168,26		78 876,66
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	150 639,33				150 639,33
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 172 765,24		168,26		1 172 933,50



BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	2 080,00				2 080,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 080,00				2 080,00

TOTAL	1 248 904,22		168,26			1 249 072,48
--------------	---------------------	--	---------------	--	--	---------------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	74 058,98			74 058,98
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 058,98			74 058,98
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	79 229,82	11 363,64		90 593,46
	instal. agencement aménagement	12 700,76	15 639,18		28 339,94
	Instal technique, matériel outillage industriels	114 579,08			114 579,08
	Autres instal., agencement, aménagement divers	220 061,62	13 570,20		233 631,82
	Matériel de transport	19 329,69	15 705,38		35 035,07
	Matériel de bureau, mobilier	115 101,01	5 615,35		120 716,36
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	561 001,98	61 893,75		622 895,73
TOTAL		635 060,96	61 893,75		696 954,71



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		25 383,00		25 383,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	151 731,00		61 731,00	90 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		151 731,00	25 383,00	61 731,00	115 383,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		151 731,00	25 383,00	61 731,00	115 383,00
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25 383,00	61 731,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 080,00		2 080,00
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	151 607,70	151 607,70	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	187,53	187,53	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	25 750,00	25 750,00	
	Charges constatées d'avance	6 819,18	6 819,18	
TOTAL DES CREANCES		290 346,41	288 266,41	2 080,00
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	104,54	104,54		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	49 672,73	49 672,73		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	80 009,61	80 009,61		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 509,45	130 509,45		
	Impôts sur les bénéfices	4 451,00	4 451,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	102 114,59	102 114,59		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	100,18	100,18		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	320 215,12	320 215,12		
TOTAL DES DETTES		687 177,22	687 177,22		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		101 825,43			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	29 373	71 618	(42 245)	-58,99
TOTAL	29 373	71 618	(42 245)	-58,99



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		29 373
Autres créances <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	29 373	29 373



Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105	319	(215)	-67,26
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 247	19 938	(10 691)	-53,62
Dettes fiscales et sociales	226 200	195 184	31 016	15,89
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	235 551	215 441	20 111	9,33



Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		235 551
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		105
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>105</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 247
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>9 247</i>	
Dettes fiscales et sociales		226 200
<i>CONGES PAYES</i>	<i>79 305</i>	
<i>CH.SOC. S/ CP.</i>	<i>43 539</i>	
<i>ORGANISMES SOCIAUX . PAYER</i>	<i>6 407</i>	
<i>ETAT T/S A PAYER</i>	<i>63 949</i>	
<i>ETAT CHARGES . PAYER</i>	<i>33 000</i>	



Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

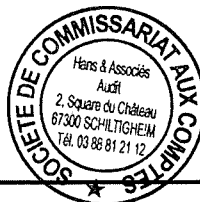
6 819,18

320 215,12

TOTAL

6 819,18

320 215,12



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	320 215	45 700	274 515	600,69
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	320 215	45 700	274 515	600,69



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 819	5 250	1 569	29,89
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	6 819	5 250	1 569	29,89



Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					70 910,62	70 910,62
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				22 133,14	22 133,14
	Dotation exercice				16 104,43	16 104,43
	TOTAL				38 237,57	38 237,57
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				15 883,63	15 883,63
	Dotation exercice				9 082,44	9 082,44
	TOTAL				24 966,07	24 966,07
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				5 033,33	5 033,33
	entre 1 et 5 ans				3 021,37	3 021,37
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				8 054,70	8 054,70
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				181,42	181,42
	entre 1 et 5 ans				22 939,01	22 939,01
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				23 120,43	23 120,43
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					9 082,96	9 082,96



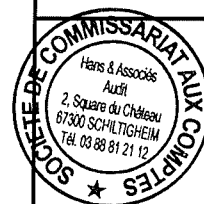
Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail mobilier	8 054,70	
	8 054,70	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	8 054,70	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		28 609,49
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	28 609,49	28 609,49
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		28 609,49



Tableau de Financement

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Début d'exercice

Fin d'exercice

Emplois/Ressources

Emplois/Ressources

ACTIF CIRCULANT					
	Stocks				
	Clients	422 739,00	151 607,70	(271 131,30)	331 445,11
	Autres créances	107 280,76	136 658,71	29 377,95	63 760,66
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	530 019,76	288 266,41	(241 753,35)	395 205,77

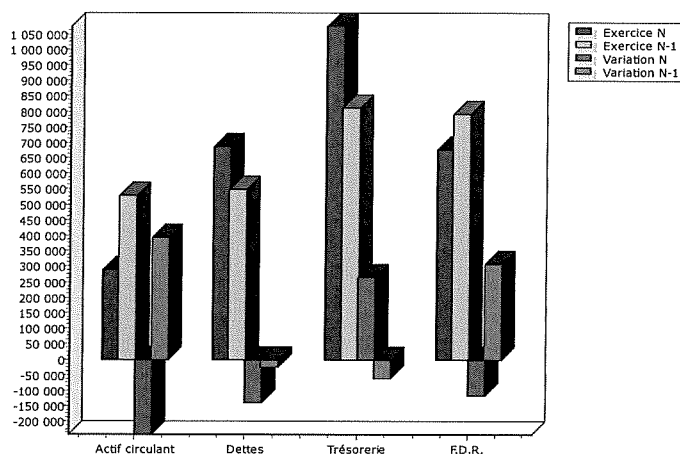
DETTES A COURT TERME					
	Fournisseurs	138 820,43	49 672,73	89 147,70	(57 128,25)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	138 902,90	637 399,95	(228 497,05)	31 718,18
	TOTAL DETTES A COURT TERME	547 723,33	687 072,68	(139 349,35)	(25 410,07)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(17 703,57)	(398 806,27)	(381 102,70)	369 795,70
-------------------------------------	--------------------	---------------------	---------------------	-------------------

TRESORERIE					
	Disponible	810 652,56	1 075 146,08	264 493,52	(60 398,69)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	103,32	104,54	1,22	17,24
	TOTAL TRESORERIE	810 549,24	1 075 041,54	264 492,30	(60 415,93)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	792 845,67	676 235,27	(116 610,40)	309 379,77
--------------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	78 034,26				78 034,26
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	557 129,62	253 384,39			810 514,01
Excédent ou déficit de l'exercice	253 384,39	(253 384,39)		22 325,46	(22 325,46)
Situation nette	888 548,27			22 325,46	866 222,81
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	264 439,91		54 742,38	72 435,06	246 747,23
Provisions réglementées					
TOTAL	1 152 988,18		54 742,38	94 760,52	1 112 970,04



Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
- Administrateurs 30h/30h	427,68	419,40
- Membres du comité directeur 70h/70h	997,92	978,60
- Fonction dirigeant 50h/50h	3 445,20	3 378,50
- Cadres responsables d'activités (médecins et chef de projet) 875h/897h	45 218,25	45 457,72
- Employés, ouvriers (trésorier, secrétaire ...) 16h/16h	228,10	223,68
	50 317,15	50 457,90
Total	50 317,15	50 457,90
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
- Administrateurs 30h/30h	427,68	419,40
- Membres du comité directeur 70h/70h	997,92	978,60
- Fonction dirigeant 50h/50h	3 445,20	3 378,50
- Cadres responsables d'activités (médecins et chef de projet) 875h/897h	45 218,25	45 457,72
- Employés, ouvriers (trésorier, secrétaire ...) 16h/16h	228,10	223,68
	50 317,15	50 457,90
Total	50 317,15	50 457,90

